

les hauts fonctionnaires des divers services de la Chambre ont étudié le cas de chacun de leurs employés, y compris ceux de la bibliothèque. Nous avons préparé un rapport que le Gouvernement étudie présentement, je suppose, et nous espérons que l'an prochain, tous ces cas seront réglés, y compris celui du personnel de la bibliothèque. Il faut aborder un problème à la fois. L'an dernier on s'est plaint de l'éclairage de la bibliothèque. On y a remédié et l'on s'occupera également de la question qu'a signalée l'honorable député.

M. PROBE: N'oublions pas l'édifice même.

(Le crédit est adopté.)

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Avant de quitter le fauteuil, je saisis de nouveau l'occasion de remercier les honorables députés de la bienveillance qu'ils m'ont témoignée dans l'exercice de mes fonctions. J'espère sincèrement qu'ils me pardonneront les erreurs que j'ai commises, car j'ai tenté de faire de mon mieux.

(Rapport est fait des résolutions qui sont lues pour la 2e fois et adoptées.)

L'hon. M. ABBOTT propose:

Que les résolutions étudiées en comité des subsides les 3, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 23, 25 et 27 juin et les 1er, 2, 4, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 16 et 17 juillet et dont il a été fait rapport soient maintenant lues pour la 2e fois et adoptées.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Golding.)

L'hon. M. ABBOTT propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1948, les sommes de \$761,256,101.04, \$66,666.68 et \$114,989,219.16 respectivement soient prélevées sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution qui est lue pour la 2e fois et adoptée. L'honorable M. Abbott demande à déposer le bill n° 457, pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1947.

[L'hon. M. Fauteux.]

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour les 1ère et 2e fois, puis la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Golding.

Les articles 1 à 6 inclusivement sont adoptés.

Les annexes sont adoptées.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

M. BRACKEN: Quelle est la somme globale des crédits principaux et supplémentaires pour l'année en cours?

L'hon. M. ABBOTT: Je cite de mémoire. Autant que je sache, les crédits principaux se chiffrent par 1,196 millions, les crédits supplémentaires par 6 millions et les autres crédits supplémentaires que j'ai présentés récemment par 115 millions. Le total est de l'ordre de 2,150 millions. Je n'ai pas les données sous les yeux.

(Rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. MACKENZIE KING: Il nous faudra attendre quelques instants que le Sénat nous apprenne que le projet de loi a reçu son assentiment. Je propose que la Chambre suspende ses travaux jusqu'à ce que nous soyons informés du message du Sénat.

M. l'ORATEUR: M. Mackenzie King propose, appuyé par M. St-Laurent, que la Chambre suspende la séance jusqu'à ce que nous recevions un message du Sénat.

(La motion est adoptée.)

La séance est reprise à minuit et vingt-cinq minutes.

PROROGATION DU PARLEMENT

Le message suivant est apporté par le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier à la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le député du Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable assemblée à la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent à la salle du Sénat.

Dans la salle des séances du Sénat, le député de Son Excellence le Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Charles Gordon Nelson.
Loi pour faire droit à Pamela Mackay Alderdice Johnstone.

Loi pour faire droit à Lilly Evans Auty.

Loi pour faire droit à Esther Lancit Weiss